



Programme des
Nations Unies pour
l'environnement



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/16
1er novembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-cinquième réunion
Montréal, 5-7 décembre 2001

**RAPPORT SUR LES INDICATEURS D'EFFICACITÉ
ET PROPOSITION DE MODIFICATIONS**

Introduction

1. En étudiant l'évaluation des plans d'activités des agences d'exécution pour 2000, le Comité exécutif a constaté que les agences n'avaient pas fait rapport sur leur efficacité, avec les indicateurs d'efficacité non pondérés, établis pour les projets ne portant pas sur des investissements, selon la Décision 26/5. Le Comité exécutif a décidé de demander aux agences d'exécution de faire rapport sur ce point à la 35e réunion ainsi que sur toute proposition de modification des indicateurs d'efficacité (Décision 34/11(a)).

2. Ce document rappelle brièvement le contexte de l'élaboration des indicateurs d'efficacité et présente ensuite les renseignements transmis par les agences.

Contexte

3. Les indicateurs pondérés d'efficacité ont été élaborés par le Secrétariat, en coopération avec toutes les agences, à partir des principes suivants: leur nombre doit être limité mais néanmoins significatif; ils doivent être équitables et comparables pour toutes les agences et évalués à travers les données fournies dans les rapports périodiques. Tous les indicateurs d'efficacité pondérés ont été approuvés à la 22e réunion du Comité exécutif et les pondérations ont été ajoutées à la 26e réunion.

4. A la demande du PNUE, le Comité exécutif a ajouté, lors de sa 26e réunion, deux indicateurs non pondérés pour les projets ne portant pas sur des investissements: 1) des politiques pertinentes et opportunes mises en place par les pays à la suite d'activités de réseautage, de formation, d'échange d'information, d'élaboration de programme de pays et/ou de renforcement des institutions; 2) une réduction de la consommation de SAO supérieure à celle qui résulterait de projets d'investissement (Décision 26/5). A sa 26e réunion, le Comité exécutif a également demandé au PNUE de continuer à surveiller ses activités liées à son mandat spécifique (Décision 26/6).

5. Le Comité exécutif a examiné les indicateurs à ses 26e et 32e réunions et décidé de les maintenir. Toutefois, dans le cadre de la décision prise à sa 32e réunion, le Comité a demandé au Secrétariat, en coopération avec les agences d'exécution et les pays visés à l'article 5, de commencer à examiner et à formuler de nouveaux indicateurs compatibles avec les efforts déployés par le Comité exécutif pour élaborer un plan stratégique qui tienne compte d'une approche pilotée par les pays et de soumettre au Comité exécutif un rapport lors d'une réunion ultérieure (Décision 32/7).

6. Le Secrétariat a l'intention de proposer, en coopération avec les agences d'exécution, une série de nouveaux indicateurs, selon la Décision 32/7, dans l'attente des résultats de l'examen de la planification stratégique par le Comité exécutif.

Résultats du plan d'activités 2000 pour les indicateurs d'efficacité non pondérés des projets ne portant pas sur des investissements

7. Suite à la Décision 34/11, toutes les agences d'exécution ont fourni des informations sur leur efficacité dans les projets ne portant pas sur des investissements, par rapport aux objectifs

fixés dans leurs plans d'activités 2000. Elles ont néanmoins souligné la difficulté de fixer des objectifs et de faire rapport sur ces deux indicateurs.

Politiques amorcées suite à des projets ne portant pas sur des investissements

8. Le tableau 1 présente les objectifs des plans d'activités 2000 et les résultats des quatre agences d'exécution dans les projets ne portant pas sur des investissements, par rapport au premier indicateur non pondéré, "politiques pertinentes et opportunes mises en place par les pays à la suite d'activités de réseautage, de formation, d'échange d'information, d'élaboration de programme de pays et/ou de renforcement des institutions".

Tableau 1

POLITIQUES PERTINENTES ET OPPORTUNES MISES EN PLACE PAR LES PAYS A LA SUITE D'ACTIVITÉS DE RÉSEAUTAGE, DE FORMATION, D'ÉCHANGE D'INFORMATION, D'ÉLABORATION DE PROGRAMME DE PAYS ET/OU DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

AGENCE/ ÉLÉMENT	PNUD		PNUE		ONUDI		BANQUE MONDIALE	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
Nombre de pays où des politiques ont été amorcées	5 pays	7 pays	3 pays	10-12 pays	1 à 2 pays	3 pays	4 pays	4 pays

9. Les agences d'exécution ont complété les informations résumées dans le Tableau 1, comme suit:

10. Le PNUD a indiqué qu'il avait aidé sept pays à élaborer des politiques et qu'il avait atteint son objectif. Il a précisé qu'il avait aidé des pays à rédiger la législation ou les règlements associés normalement aux pré-conditions requises pour la mise en œuvre de ses projets de récupération et de recyclage aux Bahamas, au Burundi, au Gabon, en République dominicaine et à Trinidad et Tobago. Il a aussi participé à l'élaboration de législation au Brésil et au Paraguay.

11. Le PNUE a indiqué que 10-12 pays avaient amorcé des politiques, suite aux activités de projets ne portant pas sur des investissements. Ce résultat s'appuie sur les faits suivants:

- deux pays ont ratifié les amendements au Protocole, suite à des contacts de réseautage
- cinq pays ont ratifié les amendements au Protocole, suite à des séances d'information lors de réunions de réseautage
- quatre pays ont mis en place un système de permis d'importation après avoir bénéficié d'une assistance en matière de politiques et de formation
- un pays a ratifié les amendements au Protocole à cause de son implication dans l'élaboration de la stratégie pour les pays insulaires du Pacifique.

12. L'ONUDI a signalé que des mesures législatives ont été adoptées en Egypte, en Roumanie et en Syrie. L'objectif du plan d'activités de l'ONUDI était de préparer et de présenter au moins un ensemble de mesures législatives et administratives pour appuyer l'élimination des SAO, incluant des permis d'importation de SAO, des interdictions sectorielles spécifiques d'utilisation des SAO et des sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas les échéanciers d'élimination des SAO.

13. La Banque mondiale a indiqué qu'elle avait atteint son objectif. Ce résultat s'appuie sur les faits suivants:

- Un système de quota a été mis sur pied au Chili
- Un système de contrôle des produits chimiques a été finalisé et sa mise en œuvre a débuté aux Philippines
- La Tunisie a mis en place un système de contrôle des importations de SAO
- Une interdiction d'utilisation des SAO dans le secteur de fabrication est entrée en vigueur en Turquie, le 1er janvier 2000.

14. Les agences ont indiqué que le problème majeur posé par cet indicateur est la difficulté de revendiquer la responsabilité de l'amorce d'une politique car la responsabilité ultime en matière de politiques appartient aux gouvernements.

15. Le Secrétariat a rappelé l'importance de fixer un objectif que l'agence prévoit atteindre au cours de l'année. Par exemple, une agence devrait savoir si elle a l'intention de contribuer à l'élaboration de politiques ou d'une législation ou encore si elle a, à cet effet, un projet dont l'achèvement est prévu durant l'année du plan d'activités. L'année suivante, elle devrait faire rapport en indiquant si elle a réalisé, ou pas, ce qu'elle avait prévu. Il serait ainsi possible de fixer un objectif et d'évaluer l'efficacité de l'agence par rapport à cet objectif.

Réduction des SAO à cause des projets ne portant pas sur des investissements

16. Le tableau 2 présente les objectifs et les résultats des quatre agences d'exécution dans les projets ne portant pas sur des investissements, par rapport à l'indicateur non pondéré, "réduction de la consommation de SAO supérieure à celle qui résulterait de projets d'investissement".

Tableau 2

**RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE SAO SUPÉRIEURE À CELLE QUI
RÉSULTERAIT DE PROJETS D'INVESTISSEMENT**

AGENCE/ ÉLÉMENT	PNUD		PNUE		ONUDI		BANQUE MONDIALE	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
Montant de la réduction en tonnes PAO	30 tonnes	31 tonnes	3 tonnes	60 tonnes	5-10 tonnes	47-52 tonnes	20 tonnes	20 tonnes

17. Les agences d'exécution ont complété les informations résumées dans le tableau 2, comme suit:

18. Le PNUD a signalé l'élimination d'un total de 31 tonnes aux Bahamas et à Trinidad et Tobago par des projets d'assistance technique de récupération et de recyclage, achevés en 2000. Cette information correspond au rapport périodique remis par le PNUD à la 34e réunion.

19. Le PNUE a indiqué que, dans certains cas, les activités de projets ne portant pas sur des investissements pourraient éliminer directement la consommation de SAO, en voici quelques exemples: réduction de l'utilisation des SAO et augmentation de l'utilisation des SAO récupérées, suite à une meilleure formation des techniciens de réfrigération; mise en place de systèmes de quota d'importation par les gouvernements à la suite d'une formation sur les politiques; réduction des importations par les autorités douanières suite à une activité de formation. Il a souligné que la mise en œuvre du projet de formation sur les PGF pour les douaniers jamaïcains avait entraîné une réduction de 60 tonnes PAO des CFC en Jamaïque, entre 1999 et 2000. Toutefois, il s'agit d'un projet bilatéral canadien (JAM/REF/27/TRA/12) pour lequel le Canada qui a choisi le PNUE comme agence d'exécution, n'a pas signalé l'achèvement du projet. Par ailleurs, aucune élimination n'était associée à l'approbation du Canada.

20. L'ONUDI a signalé qu'elle avait atteint son objectif d'élimination à travers des projets ne portant pas sur des investissements. Elle a indiqué que l'Égypte a réduit sa consommation de 50 tonnes par des mesures législatives. L'ONUDI met en œuvre un projet de renforcement des institutions en Égypte. Elle a souligné la difficulté de quantifier le résultat, elle estime toutefois qu'une réduction de 5-10 tonnes est attribuable au projet de renforcement des institutions et à la mesure législative introduite avec l'aide du Bureau national de l'Ozone. Elle a signalé aussi l'élimination de 42 tonnes PAO en République démocratique de Corée, suite à un programme de promotion et d'information sur les alternatives à l'utilisation du bromure de méthyle. Bien que l'ONUDI ait reçu l'appui du Fonds pour le projet mené en Corée (DRK/FUM/25/TAS/09), aucune élimination n'était associée à l'approbation initiale.

21. La Banque mondiale a signalé l'achèvement d'un projet de récupération et de recyclage en Malaisie (MAL/REF/18/TAS/77) qui aurait éliminé 2 tonnes. Le projet initial avait été approuvé, avec une élimination de 105 tonnes. Elle a mentionné aussi la distribution de 100 machines de récupération et de recyclage ainsi que la récupération de 18 tonnes à travers le projet de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobiles en Thaïlande (THA/REF/07/TAS/07). Le projet avait été approuvé avec une élimination de 250 tonnes mais il ne figure pas comme projet achevé dans le rapport périodique de la Banque.

22. Le problème majeur des agences pour fixer un objectif et faire rapport sur cet indicateur est la difficulté de relier l'impact de leurs actions à un montant précis d'élimination, sans revendiquer la réduction annuelle de la consommation nationale qui n'est pas liée à la mise en œuvre des projets d'investissement. Par exemple, les agences ont précisé que dans le cadre d'un projet de renforcement des institutions dans un pays, une réduction de la consommation annuelle du pays serait partiellement attribuable à l'assistance qu'elles fournissent dans la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions.

23. Le Secrétariat a rappelé aux agences d'exécution que la seule élimination vérifiable attribuable à des projets ne portant pas sur des investissements provient de projets auxquels est associé un montant d'élimination au moment de leur approbation. L'assistance technique (projets de récupération et de recyclage, par exemple) et certains projets de formation (formation aux

pratiques exemplaires en réfrigération) ont été approuvés, avec indication du montant à éliminer aux agences d'exécution et les agences bilatérales. Par exemple, le PNUE compte trois projets de formation, avec une élimination correspondante de 173 tonnes PAO.

Modifications proposées pour les indicateurs d'efficacité

24. Le PNUE a été la seule agence à proposer des modifications pour les indicateurs d'efficacité. Pour le PNUD, il serait utile d'avoir une définition plus claire des indicateurs.

25. A propos des indicateurs pondérés pour les projets ne portant pas sur des investissements, le PNUE a proposé de modifier la définition de l'indicateur pondéré sur la rapidité du premier décaissement, en prenant comme date de début d'un projet comportant des pré-conditions (tel qu'un système de permis), la date à laquelle la pré-condition est remplie. Il a proposé de modifier la vitesse de réalisation du projet pour l'exprimer en nombre de mois, à compter du premier décaissement. Ceci obligerait les agences d'exécution à faire un suivi additionnel qui pourrait s'avérer impossible, sauf pour les nouveaux projets. En outre, les données historiques sur l'efficacité des agences ne correspondraient pas aux nouvelles définitions et cette expérience serait perdue pour les évaluations ultérieures.

26. A propos des indicateurs d'efficacité non pondérés pour les projets ne portant pas sur des investissements, le PNUE a proposé de conserver l'indicateur sur l'amorce de politiques dans les pays mais de supprimer l'indicateur d'élimination des SAO dans les projets ne portant pas sur des investissements.

27. Le PNUE a aussi fait des recommandations sur les indicateurs d'efficacité qui lui sont propres. A l'origine, c'est le PNUE qui les avait proposés. L'Annexe I présente les objectifs et les résultats du PNUE pour les indicateurs d'efficacité spécifiques à son mandat.

28. Le PNUE a proposé de conserver les indicateurs suivants: amélioration de la communication des données et proportion d'activités de sensibilisation résultant des activités du PNUE. Toutefois, pour l'indicateur sur la communication des données, la communication dépend des actions du pays et normalement elle n'est pas reliée directement à l'action d'une agence d'exécution. Dans le cas de l'indicateur sur les activités de sensibilisation, la plupart des projets de renforcement des institutions comptent un volet de sensibilisation. Par ailleurs, les indicateurs commençant par "dans quelle proportion" sont considérés comme des indicateurs qualitatifs, difficiles à utiliser pour évaluer l'efficacité.

29. Le PNUE propose l'élimination des indicateurs suivants:

- Mise à jour du CIAO (Centre d'information ActionOzone), version disquette
- Nombre de bulletins
- Nombre d'activités régionales/conjointes impliquant des membres de réseaux
- Proportion dans laquelle l'expérience acquise par des activités du PNUE est utilisée pour adopter et ajuster les stratégies d'élimination des SAO dans les pays de réseaux
- Proportion dans laquelle les agences et le Secrétariat utilisent les réseaux pour développer leur travail ou expliquer des politiques nouvelles.

30. Il propose l'ajout des indicateurs suivants:

- Nombre de pays aidés par le PNUE qui sont en situation, réelle ou potentielle, de non-conformité
- Nombre de pays aidés par le PNUE qui mettent en place un système de permis
- Rétroaction des pays sur les activités du PNUE

31. Pour ce dernier indicateur proposé, rétroaction des pays sur les activités du PNUE, il serait difficile de fixer un objectif.

32. Le PNUE a mentionné qu'il avait reçu des fonds de la Finlande pour mener une étude sur de nouveaux indicateurs d'efficacité et qu'il aimerait proposer de nouveaux indicateurs après la conclusion de cette étude. Le PNUD a indiqué qu'il aimerait participer à une telle étude et à toute recommandation qui pourrait émaner de cet exercice.

Annexe I

INDICATEURS D'EFFICACITE PROPRES AUX PROJETS DU PNUE NE PORTANT PAS SUR DES INVESTISSEMENTS DANS SON PLAN D'ACTIVITES POUR 2000

Éléments	Objectifs	Résultats
Mise à jour de CIAO, version disquette	1 mise à jour	1 CD ROM produit
Nombre de bulletins	4 bulletins	4 bulletins
Nombre d'activités conjointes/régionales impliquant des membres de réseaux	1 par région	7 au total, mais sans informations par région
Amélioration par rapport aux années antérieures pour la communication des données et l'application de la législation et des politiques pour l'élimination des SAO dans les pays des réseaux et de renforcement des institutions	80 pour cent de tous les pays membres de réseaux ont rapporté des données	Non communiqués pour la deuxième année consécutive
Proportion des activités de sensibilisation amorcées par les pays suite aux publications du PNUE	Le PNUE a signalé que cet indicateur est qualitatif mais qu'il pourrait être exprimé en nombre de brochures, outils de sensibilisation produits par les pays	94% de ses CNO ont participé activement à leurs propres activités de sensibilisation et d'autres pays ont bénéficié des publications du PNUE
Proportion dans laquelle l'expérience acquise par des activités du PNUE est utilisée pour adopter et ajuster des stratégies d'élimination des SAO dans les pays membres de réseaux	Le PNUE a souligné que cet indicateur est qualitatif	Non communiqués pour la deuxième année consécutive
Proportion dans laquelle les agences et le Secrétariat utilisent les réseaux pour développer leur travail ou expliquer des politiques nouvelles	Le PNUE a indiqué que cet indicateur est qualitatif et que les résultats pourraient être rapportés par les agences et les Secrétariats	Non communiqués pour la deuxième année consécutive
